

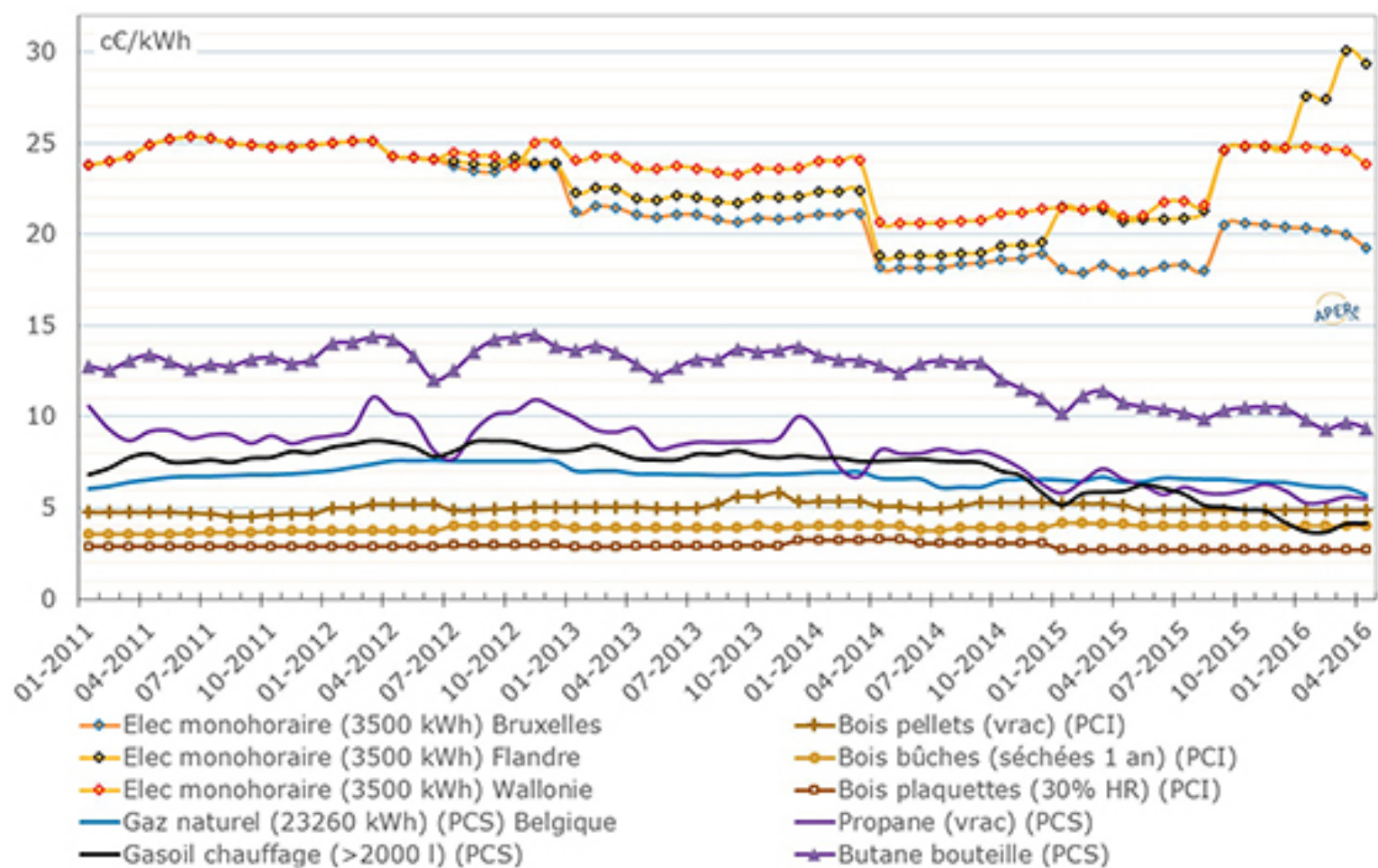
Prix de l'électricité : l'écart se creuse entre les Régions

Michel HUART, 13 Mai 2016



Depuis début 2016, les prix baissent sensiblement en Wallonie et à Bruxelles. En Flandre, par contre, deux sauts de prix à la hausse ont amené le prix à 30 c€/kWh. Explications.

Les prix de l'énergie de détail varient par vague au gré des fluctuations du marché. Depuis trois ans, tous les vecteurs énergétiques présentent une légère tendance à la baisse. Electricité, combustibles, carburants suivent des évolutions spécifiques. Par exemples, les prix des produits pétroliers sont les plus volatils, ceux de la biomasse les plus stables et ceux de l'électricité les plus fortement influencés par leur composante régulée. Voici quelques explications des évolutions de l'électricité constatées dans l'Observatoire des prix de détail de l'énergie.



Les prix de l'électricité diffèrent selon le type de consommateur, les GRD et les Régions. Pour un ménage standard ayant une consommation annuelle de 3 500 kWh, la Région bruxelloise présente depuis 2013 les prix unitaires les plus bas et l'écart s'est creusé davantage en 2015. En 2016, les prix unitaires les plus élevés sont observés en Flandre. En avril 2016, la moyenne belge est de 24,2 c€/kWh. Par Région, cela donne 29,4 c€/kWh en Flandre, 23,8 c€/kWh en Wallonie et 19,3 c€/kWh à Bruxelles.

Les sauts de prix observés simultanément dans les trois Régions découlent du changement de régime TVA. Celle-ci est passée de 21% à 6% en avril 2014 pour revenir à 21% en septembre 2015, soit une période de 18 mois de TVA réduite (lire notre article [Electricité : retour de la TVA à 21%](#)).

Sans tenir compte de cet épisode de TVA réduite, les prix de l'électricité sont restés relativement stable sur la période 2011-2015. En Wallonie et en Flandre, ils ont périodiquement oscillé entre 23 et 25 c€/kWh, tandis qu'à Bruxelles ils variaient entre 19 et 21 c€/kWh. Par contre, depuis début 2011, les prix unitaires baissent sensiblement en Wallonie et à Bruxelles ; tandis qu'en Flandre, deux sauts de prix à la hausse ont amené le prix unitaire à 30 c€/kWh. Explication ci-après.

La composante « réseau » fait varier les prix

Ces différences de prix entre Régions découlent principalement du montant de la composante « réseau » spécifique à chaque GRD. Depuis janvier 2015, les régulateurs régionaux du marché de l'électricité et du gaz sont compétents pour approuver les tarifs de la composante « réseau » pour chaque GRD. Celle-ci avait été figée par la CREG de 2012 à 2014.

En Flandre, un saut de prix avait déjà été observé en janvier 2015, suite à l'approbation par la VREG des nouveaux tarifs, qui intègrent un prélèvement pour le fonds énergie flamand (*Bijdrage energiefonds*). Ce fonds est destiné au financement de la VREG et des obligations de service public en matière d'énergie, de tarif social, d'utilisation rationnelle de l'énergie, de cogénération et d'énergies renouvelables.

Un deuxième saut de prix est observé en janvier 2016, suite à la décision du gouvernement flamand de supprimer le mécanisme social qui accordait gratuitement 100 kWh pour chaque membre d'un ménage.

Le troisième saut de prix de mars 2016 s'explique par l'augmentation du prélèvement pour le *Bijdrage energiefonds* - surnommé « *Turteltaks* » - pour faire face au surplus de certificats verts à charge des GRD (Eandis et Infrac).

Notons que, face à cette bulle de certificats verts, le gouvernement flamand a également refusé un méga projet biomasse et compte désormais sur le photovoltaïque pour atteindre ses objectifs 2020 (lire notre article [La Flandre veut relancer le photovoltaïque](#)).

L'Observatoire des prix de détails de l'énergie compile mois par mois le prix unitaire des principales énergies achetées par les ménages (électricité, gaz naturel, gasoil de chauffage, propane, butane et combustibles bois).

Source URL: <http://renouvelle.be/fr/statistiques/prix-de-lelectricite-lecart-se-creuse-entre-les-regions>